

Lettre In *n°7*

Suite Congrès

Chers adhérents,

Votre congrès annuel a été quelque peu retardé par la programmation des nouvelles élections départementales et il s'est tenu à Autun le 3 mai 2015. De nombreuses manifestations avaient lieu à cette date et nous avons constaté une diminution de vos présences. Pourtant celui-ci était très important, l'Assemblée Générale Ordinaire étant suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts.

Nous devons mettre nos statuts en cohérence avec notre mission de représentativité de la CMF. De plus nous en avons profité pour ouvrir un peu plus la participation des musiciens qui souhaitent apporter leurs compétences et leur concours aux destinées de votre Fédération.

Je remercie les structures présentes ou représentées pour votre confiance en adoptant l'ensemble des votes à l'unanimité. Je renouvelle mes remerciements aux membres du Conseil d'Administration pour leur aide et leur travail. C'est pour nous tous un encouragement à poursuivre notre action.

Par ailleurs, nous avons présenté notre nouvelle organisation territoriale qui détermine quatre régions dans lesquelles nous allons labeliser une manifestation constituant le projet des quatre saisons de la CMF Saône et Loire. Ce projet pourrait s'organiser de la façon suivante : Un été musical sur le Chalonnais, un automne sur le secteur S&L-Sud avec le Play-IN TRAMAYES, un hiver sur le secteur S&L-Nord avec du chant choral et un printemps sur le secteur de la Bresse avec un festival cuivre.

Ce congrès a permis également de faire le point d'une situation difficile pour certains d'entre nous et plus particulièrement sur la formation de musiciens de pratique collective pour nos sociétés. Je reprends ici mon propos d'organiser une journée de travail autour de ce thème avec l'ensemble des parties concernées : les sociétés musicales, les écoles et les élus. Mais ceci ne sera possible que si vous nous plébiscitez pour le faire. Il suffit de nous adresser massivement votre souhait et de répondre à d'éventuels questionnaires.

Vous trouverez sur notre site la nouvelle organisation de la CMF Saône et Loire. Je vous invite à vous porter candidat pour venir grossir nos commissions. Vous pourrez par votre choix mettre au profit de la fédération vos disponibilités et vos talents.

J'espère que vous avez tous fêté dignement et musicalement la fête de la musique.

Je vous souhaite de bonnes vacances...musicales.

Le Président

Gérard HOCHART

1. Statuts adoptés :

http://fmsl.opentalent.fr/fileadmin/user_upload/19433/images/Mes_PDF/statuts_2015.pdf

2. Règlement intérieur

http://fmsl.opentalent.fr/fileadmin/user_upload/19433/images/Mes_PDF/Reglement_interieur_FMSL_16_03_2015.pdf

3. Nouveaux Locaux

Depuis le début de l'année, nous avons emménagé dans une nouvelle salle mise à notre disposition par la Mairie de Chalon au 30 rue Saint-Georges.

4. Hommages

Nous exprimons notre tristesse à la disparition de deux musiciens qui ont toujours défendu la pratique musicale sous toutes ses formes.

Désiré Dondeyne, membre d'Honneur de la CMF et très proche du mouvement amateur, s'est éteint le 12 février dernier à l'âge de 93 ans.

Maurice Adam, Président d'honneur de la CMF et de la CISM nous a quitté le 9 mars dernier.

5. Quand la musique vient au secours d'une école de musique

L'Orchestre Fédéral s'est produit le dimanche 15 mars à l'église de Verdun sur le Doubs pour un concert de soutien à l'école de musique « La Note Bleue ». La deuxième partie du concert a été assurée brillamment par l'Orchestre d'Harmonie « Les Enfants du Doubs ». L'école « La Note Bleue » qui assurait l'accueil a également présenté en début de chaque partie de concert un travail de très bonne qualité réalisé par des élèves.

L'ensemble du bénéfice de ce concert a été intégralement versé à l'association « La Note Bleue ».

Un grand merci à tous les intervenants et aux bénévoles des « Enfants du Doubs » qui ont assuré la logistique de cette manifestation.

A ce jour, certaines écoles ont des difficultés pour boucler leur budget. La formation de nos jeunes est en danger et nous constatons dans la plus part des situations que ce sont les musiciens qui par leurs diverses actions contribuent à équilibrer les comptes des écoles. C'est pour cette raison que je propose que votre fédération organise une journée de travail en présence des écoles, des sociétés de musiques et des élus afin de trouver une nouvelle organisation de la formation des jeunes pour assurer une continuité dans le renouvellement de nos rangs.

Mais cela ne se fera que si vous en êtes convaincus et à votre demande.

6. Premières manifestations dans le cadre « des 4 Saisons »

Dans le cadre de la création d'animations musicales de nos territoires, la CMF Saône et Loire participe en partenariat avec la ville de Chalon-sur-Saône au programme de Chalon en Mode été. C'est la première opération de votre fédération sur les territoires.

Une deuxième opération réalisée sur le Louhannais pour une master classe cuivre suivi d'un concert à grand succès du Burgundy Brass.

D'autres opérations sont en cours de préparation et vous seront dévoilées prochainement.

7. Stage Batterie-Fanfare

En Partenariat avec la Fédération Musicale de l'Ain, nous vous proposons un stage de Batteries-Fanfarses à l'automne prochain. Celui-ci se déroulera du 26 au 31 octobre 2015. Renseignements et bulletin d'inscription sur le site à l'adresse : .

8. Formation CMF-Réseau

Peu d'entre vous ont jugé utile de ne pas participer aux nouvelles séances programmées dans le courant du 2^e trimestre 2015. J'ai donc pris la décision à partir de maintenant d'organiser des formations seulement lorsqu'il y aura des demandes. Si celles-ci ont lieu chez vous, nous vous facturerons les frais de déplacement.

9. Date du prochain congrès

Le prochain congrès aura lieu le 13 mars 2016 à Palinges. Merci de réserver dès à présent cette date et d'éviter dans la mesure du possible de programmer des manifestations qui ne vous permettraient pas d'assister à ce Congrès. En 2016, ce Congrès verra la mise en place des nouveaux statuts adoptés au Congrès d'Autun.

10. Nouvelles des assurances, pour les sociétés assurées auprès de Serenis

Suite à différentes demandes concernant l'assurance des instruments empruntés pour un concert ou un stage, nous portons à votre connaissance les informations suivantes : Pour assurer un instrument prêté par une société tierce, il faut demander à Serenis, pour ce prêt, la mise en place de l'option prêt pour chaque manifestation. En général, cette option est gratuite. Cela dépend de la valeur de l'instrument prêté. Vous devez contacter votre assurance pour la mise en place de cette option.

Dans le cas où cette option n'est pas mise en place, c'est l'assurance du propriétaire qui doit fonctionner. Si celui-ci est assuré par Serenis, comme nous bénéficions d'une assurance groupe, la société qui a prêté l'instrument ne sera pas pénaliser.